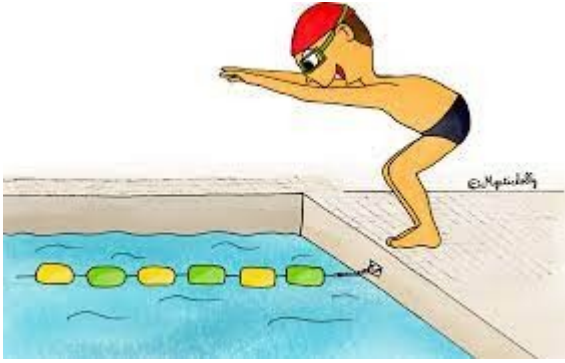


CHARTRE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS A LA PISCINE



Seuls les parents **agréés** peuvent intervenir au bord et/ou dans le bassin dans le rôle que l'enseignant leur a défini. Ils peuvent prendre un groupe d'élève en charge.

Les parents « **accompagnateurs de vie scolaire** » doivent aider l'enseignant durant le transport, les passages aux WC et le vestiaire. Leur présence autour du bassin peut être toutefois acceptée par le chef de bassin aux conditions suivantes :

1. Rester assis à l'emplacement réservé, être observateur. Se placer en retrait.
2. Ne pas perturber son propre enfant durant les séances de natation qui peuvent être parfois éprouvantes pour lui. Accepter, le cas échéant, de sortir de son champ visuel pour lui permettre de rentrer dans l'activité plus facilement.
2. Veiller particulièrement à la **sécurité** des enfants :
 - Si un enfant se blesse ou ne se sent pas bien : rassurer, sécher.
 - Si besoin d'aller aux WC : ne pas courir, suivre l'enfant tout le long du trajet (surveillance visuelle).
 - Participer à la mise des ceintures, distribution des frites, rangement du matériel, ... lorsque les MNS ou enseignants vous sollicitent.Dans tous les cas, la communication doit être assurée : ne pas accompagner/ramener un enfant sans avertir l'adulte responsable du groupe.
3. Adopter une bonne tenue/politesse/niveau de langue. Pour des raisons d'hygiène, les chaussures sont interdites au bord du bassin.
Ne **pas fumer** en présence des enfants. **Limiter l'usage du téléphone** portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant. L'accompagnateur doit être modélisant aux yeux des enfants. Le respect de la laïcité au sein des écoles publiques oblige à s'abstenir de toute forme de prosélytisme. Le principe de neutralité s'applique donc à tous.
4. Sauf accord de l'enseignant, vous n'êtes **pas autorisés à photographier/filmer** (respect du droit à l'image) les enfants, comme les adultes.
5. Garder **confidentielle** toute information portée à votre connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

Un immense merci pour votre collaboration.

✂-----
-

M et Mme parent de l'enfant
en classe de déclarent avoir pris connaissance et s'engagent à respecter la Charte du parent accompagnateur remise par l'enseignant de mon enfant (sans quoi je ne pourrai être accompagnateur cette année).

Signatures :

père

mère

Date :